

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2020

Etaient présents : MM. MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. VERSMESSEN P. RIGAUT B. GALAND R. MARCQ F. HOCHART-GILLES F. DELTOUR JP. AMUSAN-ROYER J. FEVRIER V. TOMASELLA-GARNIER Ch. PLATEL L. HAZELL N. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procuration : NEANT

Absente excusée : MME DOURDENT L.

Secrétaire de séance : Madame AERBEYDT Martine

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 FEVRIER 2020. Procès-verbal adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

NOTE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF 2020

A. Le contexte économique, social et budgétaire

Le développement de nouveaux services à la population ou encore d'amélioration des conditions d'accueil des plus jeunes jumelés à l'impact de la fusion MEL/ CCHD a pour effet de gonfler artificiellement le budget de fonctionnement.

Il convient en outre d'ajouter l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de dépasser le seuil des 3500 habitants qui suppose des dépenses plus importantes pour répondre aux attentes croissantes et qui pèsent par conséquent sur les équilibres budgétaires.

A cet égard, l'existence notamment d'effets de seuils et d'une inflation revigorée, rendent la maîtrise des dépenses de fonctionnement de plus en plus difficile.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allennois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, il convient de demeurer prudents sur les effets d'aubaine que peuvent constituer les bonifications artificielles et passagères de l'arrivée à la MEL.

La relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Sur le plan national, la relative reprise de la croissance, si elle semble réelle, reste peu dynamique. Quant à l'éventuel risque d'une remontée des taux d'intérêts, celui-ci serait sans effet, la Ville ne prévoyant pas de recourir à l'emprunt dans ses prochains projets.

Malgré ce contexte de tassement de ses ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 15^{ème} année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la ville de **développer son offre de service à la population**, mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 6 ans, **la transformation de la ville.**

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans **une politique de stabilité, voire de baisse de moyens financiers envers les collectivités** ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des deux prochaines années.

B. Niveau des taux d'imposition :

- a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Pour équilibrer le budget, Le conseil vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de..... **926 933.00 €** suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées Fin 2019 (susceptible d'évoluer)	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe d'habitation	2 855 627.00	0,02	15,550	0,000	444 050.00	0,02
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 756 863.00	0,22	26,220	0,000	460 649.00	0,22
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 989.00	-0,03	60,110	0,000	22 234.00	-0,03
TOTAL	4 649 479.00	0,10			926 933.00	0,12

C. Ressources et Charges section de fonctionnement **RECETTES**

L'excédent : il est porté à 582 405,11 € (538 769,90€ en 2019)

Atténuations de charges : 4 764€

Produits des services, du domaine et ventes diverses : 219 820,48€ (183 960 au BP 2019).

Impôts et Taxes : 1 675 375,48€ (1 168 117 € au BP 2019)
Dotations, subventions et participations : 830 400€ (767 199€ au BP 2019)
Autres produits de gestion courante : 87 200€ (74 700€ au BP 2019)
Produits financiers : 30€ (comme en 2019)
Total : 3 399 995,07€ (2019 : BP 2 740 775,90€)

DEPENSES

Charges à caractère général : 1 008 382,10€ (551 817,32€ au BP 2019)
Charges de personnel et frais assimilés : 1 664 864,04€ (1 366 932€ au BP 2019)
Dépenses imprévues : 70 992,31€ (170 765€ au BP 2019)
Virement à la section d'investissement : 250 000€ (290 000€ au BP 2019)
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 46 244,06 € (949€ au BP 2019)
Autres charges de gestion courante : 308 859,40€ (272 778,89€ au BP 2019)
Charges financières : 48 153,16€ (50 298,17€ au BP 2019)
Charges exceptionnelles : 2 500€ (3 500€ au BP 2019)
Total : 3 399 995,07€ (2019 BP : 2 740 775,90€)

D. Ressources et Charges section d'investissement :

RECETTES

Solde d'exécution de la section reporté : 553 685,67€ (1 422 211,73€ au BP 2019)
Virement de la section de fonctionnement : 250 000€ (290 000€ au BP 2019)
Produits de cessions : 100 000€ (0€ en 2019)
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 46 244,06€ (949€ au BP 2019)
Opérations patrimoniales : 4320€ (136 198,62€ au BP 2019)
Dotations, fonds divers et réserves : 390 000€ (461 500€ au BP 2019)
Subventions d'investissement : 56 985€ (187 100€ au BP 2019)
Emprunts et dettes assimilées : 1 000€ (451 000€ au BP 2019)
Total : 1 402 234,73€ (2 948 959,35€ au BP 2019)

DEPENSES

Dépenses imprévues : 29 621,57€ (85 000€ au BP 2019)
Opérations patrimoniales : 4320€ (136 198,62€ au BP 2019)
Emprunts et dettes assimilées : 159 086,87€ (123 794,01€ au BP 2019)
Immobilisations incorporelles : 5 300€ (74 084€ au BP 2019)
Immobilisations corporelles : 1 203 906,29€ (2 033 302,72€ au BP 2019)

Total : 1 402 290,84€ (2 948 959,35€ au BP 2019)

Détails des opérations :

PPIM Restaurant Scolaire et Ecoles : 350 000 € dont 291 403,85 € de provisions pour le nouveau restaurant scolaire.

PPIM Petite Enfance 390 000 euros pour le RAM + Micro-crèche

PPIM Sport : 75 000 euros, provision pour la réfection du stade de Football Léo Lagrange

PPIM Voirie-Espaces Publics : 35 000 euros

PPIM Extension et maintenance du Cimetière : 50 000€

PPIM Prévention et sécurité : 5 000€

PPIM jeunesse : 5300 €

□ **PPIM Maintenance et maintien des ERP communaux et des immeubles de rapport : 63 800€**

PPIM Matériel informatique : 10 000€

E. Effectif et charges de personnel :

En raison du développement des services à la population, l'évolution de carrière des agents, l'essor des équipements communaux, depuis le début du mandat, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d'intercommunalité, l'année 2020 sera marquée par une augmentation de la masse salariale.

Celle-ci se justifie notamment par :

- La reprise du personnel communautaire suite à la fusion
- La reprise des compétences exercées auparavant par la Communauté de Commune de la Haute Deûle
- Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
- L'application du RIFSEEP
- L'augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment

Structure des effectifs et de la masse salariale

↳ **Les effectifs 2020 :**

Au total ce sont **42 postes** qui sont pourvus au 1^{er} janvier 2020 (contre 34 en 2019) représentant **36,58 Equivalents Temps Plein (E.T.P)**, répartis en 40 titulaires et 2 agents contractuels. Les non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie.

Par rapport à 2019, le nombre de titulaires augmente d'environ 20%, alors que le nombre d'agents contractuels diminue de 50 %.

↳ **La masse salariale 2020 :**

Au total, la masse salariale 2020, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, en augmentation, d'environ **297 932,04€**.

Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par les reprises de compétences de la CCHD et par voie de conséquence de certains agents communautaires (**7 au total pour un montant estimé de 200 956,24€**).

Le régime indemnitaire représente environ **11,76%** de l'ensemble des rémunérations versées.

↳ **La gestion du temps de travail 2019 :**

Le temps de travail légal est de 35 heures. Le temps de travail est variable entre les filières.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 9 jours de RTT pour les personnels concernés.

F. Niveau de l'épargne de la Commune 2019 :

En épargne brute, la Commune d'Allennes-les-Marais termine 2019 avec le résultat de : **246 192,36€ ce qui induit un ratio de taux d'épargne brute de 10,12%**. (Ce ratio demeure satisfaisant puisque les experts s'accordent pour accrédi-ter un bon ratio entre 8% et 15%).

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (épargne brute moins le remboursement en capital) s'élevait à **131 819,40€ en 2019 soit 37,45€ par habitant**.

G. L'endettement :

L'encours de la dette s'élève à **1 577 344,56€**.

De ce fait, au vu de l'épargne brute, **la capacité de désendettement de la commune s'élève à 6,40 années**.

H. Les principaux ratios :

Informations financières-ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	881,75	756
Produit des impositions directes / population	263,33	385
Recettes réelles de fonctionnement / population	800,45	913
Dépenses d'équipement brut / population	343,52	323
Encours de dette / population	571,56	701
DGF / population	216,48	145
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53,64%	50,51%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	115,80%	93,23%
Dépenses d'équipement brut / / recettes réelles de fonctionnement	42,92%	36,46%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	71,40%	79,12%

I. Les priorités du budget 2020

- a) L'implication de la Ville sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable

La ville d'Allennes-les-Marais entamera ainsi en 2020 la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées dans une délibération cadre à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21.

- b) L'offre de service de proximité aux habitants

- **Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants**

La **gestion de Services aux familles** modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat continuera à se décliner en vue d'améliorer l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées, la santé, le soutien à la parentalité, l'animation locale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistants Maternelles.

▪ **Les jeunes parmi les priorités**

En 2020, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse.

De même, la Ville poursuit la mise en œuvre des **classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle**.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.

▪ **Le soutien aux associations pour maintenir « le bien vivre ensemble »**

Dans la continuité de 2019, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

▪ **L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous**

Bon nombre d'animations offriront durant toute l'année l'occasion à tous les Allennois de se réunir et de partager des moments festifs.

En 2020, la Ville proposera ses **rendez-vous traditionnels à destination des familles** : Allennes en Fêtes, Bièr'en Fêtes, Fête de la Musique...

▪ **Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie**

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

c) Des chantiers 2020 en faveur du cadre de vie.

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2020 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques.

G. Conclusion :

En 2020, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à poursuivre les actions déjà engagées pour répondre aux attentes des habitants, à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements et à terminer le mandat. Cependant la fusion CCHD/ MEL (et ses conséquences financières) couplée au passage au seuil de plus de 3500 habitants ont pour effet de modifier de manière substantielle les éléments d'interprétations et d'orientations budgétaires pour 2020.

Les perspectives pour le début de l'année 2020 s'inscrivent, en revanche, résolument dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux attentes et aspirations nouvelles des Allennois.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme annoncée de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans cette note confirment par ailleurs la bonne santé financière de la commune au regard des communes de la même strate.

Le budget 2020 soutiendra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allennois.

1 – Vote et approbation du Budget Primitif 2020 et affectation anticipée du résultat 2019

Reprise anticipée des résultats	
Résultat estimé de fonctionnement l'exercice	+ 243 635,21€
Résultats antérieurs reportés de fonctionnement ligne 002 du compte administratif	+ 538 769,90€
Résultat à affecter de fonctionnement	+ 782 405,11€
Solde d'exécution cumulé de la section investissement	+ 553 685,67€
Solde des restes à réaliser d'investissements	-353 943,89€
Besoin de financement	0 €
Affectation	+782 405,11€
Affectation en réserves R 1068	200 000€
Report de fonctionnement R 002	+ 582 405,11€

Reprise anticipée adoptée à 17 voix pour et 1 abstention.

Les propositions de subventions aux associations sont présentées une par une par monsieur le Maire. Ce sont des provisions qui seront susceptibles d'être ajustées en cours d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2020 présenté par le Maire.

D'approuver et l'arrêter définitivement aux chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à..... 3 399 995,07 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à..... 1 402 234,73 €

TOTAL..... 4 802 229.80 €

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de..... **926 933.00 €**

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe d'habitation	2 855 627.00	0,02	15,550	0,000	444 050.00	0,02
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 756 863.00	0,22	26,220	0,000	460 649.00	0,22
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 989.00	-0,03	60,110	0,000	22 234.00	-0,03
TOTAL	4 649 479.00	0,10			926 933.00	0,12

Budget adopté à 15 voix pour et 3 abstentions.

2 – Réhabilitation d'un bâtiment existant en micro-crèche et Relais d'Assistants Maternelles - Attribution des lots.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 janvier 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière de fourniture de travaux.

Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée et fait l'objet d'un avis à publication dans un journal d'annonces le 20 janvier 2020 et le profil acheteur le 16 janvier 2020.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse par la commission d'ouverture de plis, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

LOT N°1 : GROS ŒUVRE – DEMOLITION – CHARPENTE – CARRELAGE

Entreprise MAZZOLINI
72 bis rue Emile Zola
59970 FRESNES SUR ESCAUT

Montant retenu : 104 928,32 € H.T.

LOT N°2 : COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE

Luc Daniel Couverture
111 rue Marceau
62790 LEFOREST

Montant retenu : 32 911,65 € H.T.

LOT N°3 : MENUISERIES EXTERIEURES

SJH Menuiseries
6 rue Fernig
59158 MORTAGNE DU NORD

Montant retenu : 26 003,76 € H.T.

LOT N°4 : DOUBLAGE - MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS - FAUX PLAFONDS

Nord France Plâtrerie
14 bis rue de la République
59496 SALOME

Montant retenu : 38 513,32 € H.T.

LOT N°5 : PEINTURE – SOLS SOUPLES

Décor Peinture
Parc d'activités Lavoisier
308 rue La Place
59494 PETITE FORÊT

Montant retenu : 16 427.67 € H.T.

LOT N°6 : ELECTRICITE

VARLET
ZA de l'Ermitage
Rue du Faubourg d'Arras
59552 LAMBRES LEZ DOUAI

Montant retenu : 39 948,42 € H.T.

LOT N°7 : PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION

Climat Confort Services
8 route de Béthune
62160 AIX-NOULETTE

Montant retenu : 34 375,56 € H.T

Le montant total du marché travaux s'élèverait donc à : 293 108,70 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les services administratifs pour le concours à l'élaboration du budget 2020.

En outre, il remercie les élus pour leur soutien quotidien au cours de ces 6 années. Il remercie particulièrement et salue précisément les élus qui cessent leur mandat, ne se représentant pas pour le prochain scrutin.

Séance levée à 19h34.



Le Maire,
G.MAYOR

